



Commission scolaire des Hauts-Cantons

249, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook (Québec) J1A 2J4
Téléphone : 819 832-4953 poste 1 — 819 583-2351 poste 1
819 849-7051 poste 1

1

2

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

CONSERVEZ POUR USAGE FISCAL

N° DE DOSSIER 00045678	N° DE RÉFÉRENCE 0093 1000 1234 5678 9012
---------------------------	---

3

PROPRIÉTAIRE(S)
12345678

NOM-DE-FAMILLE-1 PRÉNOM-1
NOM-DE-FAMILLE-2 PRÉNOM-2
12345, MA-RUE
MA-VILLE (QUÉBEC) A9A 9A9

DATE DE FACTURE
AN MS JR
AAAA - MM - JJ

PÉRIODE DU			AU		
AN	MS	JR	AN	MS	JR
AAAA	- MM -	JJ	AAAA	- MM -	JJ

N° MATRICULE
1234-123-12-1234-12345678

EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
12345, MA-RUE
MA-VILLE

CADASTRE(S) / SUBDIVISION(S)
1234567

4

RÔLE	VALEUR AU RÔLE	FACTEUR D'UNIFORMISATION	VALEUR UNIFORMISÉE
PRÉCÉDENT (2015-2017) COURANT (2018-2020)	200 900	1,0200	204 918
VALEURS AJUSTÉES	189 600	1,0100	191 496
2018	EXEMPTION 2018	2019	2020
200 444	25 000	195 970	191 496

5

VALEUR AJUSTÉE - EXEMPTION	175 444
FACTEUR DES N	X 1,0000
VALEUR IMPOSABLE	175 444

6

DESCRIPTION	VALEUR IMPOSABLE	TAUX /100 \$	MONTANT IMPOSÉ
TAXE ANNUELLE	175 444	0,18434	323,41

MESSAGES

PAYABLE AU GUICHET AUTOMATIQUE DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

SOUS-TOTAL 323,41

Soldes dus	Frais	Capital	Intérêts	Total
2018-2019	0,00	323,41	0,00	323,41

7

ÉCHÉANCE		MONTANT DU PAIEMENT	TOTAL À PAYER
AN	MS		
2018	08 - 13	161,70	323,41
2018	11 - 13		

8

9

2017-2018 - Taux net / 100\$ 0,31266 Montant de l'exemption : 46,09 \$ en 2018
Taux d'intérêt : 15,00 % - Ce taux d'intérêt peut être modifié sans préavis

Voir les modalités de paiements au verso



Commission scolaire des Hauts-Cantons

249, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook (Québec) J1A 2J4
Téléphone : 819 832-4953 poste 1 — 819 583-2351 poste 1
819 849-7051 poste 1

VERSEMENT 2

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

VEUILLEZ DÉTACHER ET JOINDRE CETTE PARTIE À VOTRE PAIEMENT

NOM-DE-FAMILLE-1 PRÉNOM-1
NOM-DE-FAMILLE-2 PRÉNOM-2
12345, MA-RUE
MA-VILLE (QUÉBEC) A9A 9A9

N° INTERVENANT EXTERNE
12345678

N° DE DOSSIER
00045678

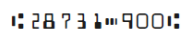
ÉCHÉANCE
AN MS JR
2018 - 11 - 13

N° DE RÉFÉRENCE
0093 1000 1234 5678 9012

MONTANT À PAYER
161,70

N° MATRICULE
1234-123-12-1234-12345678

MONTANT DU PAIEMENT



961



Commission scolaire des Hauts-Cantons

249, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook (Québec) J1A 2J4
Téléphone : 819 832-4953 poste 1 — 819 583-2351 poste 1
819 849-7051 poste 1

VERSEMENT 1

COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

VEUILLEZ DÉTACHER ET JOINDRE CETTE PARTIE À VOTRE PAIEMENT

NOM-DE-FAMILLE-1 PRÉNOM-1
NOM-DE-FAMILLE-2 PRÉNOM-2
12345, MA-RUE
MA-VILLE (QUÉBEC) A9A 9A9

N° INTERVENANT EXTERNE
12345678

N° DE DOSSIER
00045678

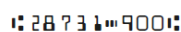
ÉCHÉANCE
AN MS JR
2018 - 08 - 13

N° DE RÉFÉRENCE
0093 1000 1234 5678 9012

MONTANT À PAYER
161,71

N° MATRICULE
1234-123-12-1234-12345678

MONTANT DU PAIEMENT



961

COMPRENDRE VOTRE COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

1- Numéro de référence pour paiement

Veillez utiliser ce numéro de référence pour le paiement de votre facture. Cette information vous est demandée pour toute transaction électronique (par internet et pour l'inscription au guichet automatique).

2- À conserver pour usage fiscal

Veillez conserver la partie supérieure de votre compte pour fins fiscales car aucun reçu ne sera émis.

3- Changement de propriétaire

Si vous êtes le nouveau propriétaire (occupant ou non) de l'immeuble concerné par ce compte et si votre compte est libellé au nom de l'ancien propriétaire, veuillez l'acquitter afin d'éviter des intérêts et des frais. Nous effectuerons la modification du nom du propriétaire à partir des certificats officiels que nous recevrons du service de l'évaluation de la MRC. Si vous avez vendu votre propriété au cours des derniers mois, veuillez nous retourner le compte le plus tôt possible avec la mention « VENDU », en indiquant le nom et l'adresse du nouveau propriétaire.

4- Valeur ajustée - étalement selon l'article 310 de la Loi sur l'instruction publique

L'étalement permet de répartir l'augmentation de valeur foncière sur plus d'une année.

5- Exemption

Une exemption récurrente de 25 000 \$ sur la valeur de tous les immeubles.

6- Taux régional

Le taux régional de taxation scolaire est unique pour 2018-2019. Il est basé sur le taux effectif le plus bas existant en 2017-2018 en Estrie.

7- Montant à payer

Si le montant de la taxe scolaire est supérieur ou égal à 300 \$, le compte de taxe scolaire peut être acquitté en deux versements.

8- Taux année précédente

Taux avec réduction de taxes de l'année précédente.

9- Montant de l'exemption

Montant de la baisse de taxe scolaire après exonération.